

District 1780 Rhône-Alpes-Mont-blanc



PRIX SERVIR

2007 2008

Responsable : Dr. Jean VIALLA (RC Chambéry-Combe de Savoie)

3 Rue Charles Dupasquier 73000 Jacob- Bellecombette

Tél/ 04 79 69 19 25

Mob/ 06 10 56 70 99

E-mail jmtv33@hotmail.com

Définition:

Prix décerné à des personnes ou associations, qui, en dehors des feux médiatiques, dans la discrétion et l'abnégation, oeuvrent au service des autres en brisant l'isolement et l'indifférence.

Les rotariens et rotariennes ne sont pas éligibles à ce prix.

Principe :

Un(e) rotarien(e) présente à son club, une action remarquable, menée par une personne ou une association.

Si le club décide de la parrainer, il établit un dossier de candidature.

Les Dossiers :

Ils devront contenir les renseignements et documents suivants :

- Etat civil de la personne à récompenser, adresse,
- Nom et siège de l'association, nom et adresse du Président,
- Explications sur le parcours,
sur l'action,
sur son impact,
sur sa portée,
- Articles de presse,
- A défaut, témoignages justifiant de la réalité de l'action

Les personnes à récompenser

Il peut s'agir de personnes physiques, non rotariennes, ou d'associations, mais il est respectueux pour les rotariens que le jour de la remise du prix, la personne physique devant le recevoir ou le Président de l'association soient présents.

Ces personnes doivent faire honneur aux valeurs du ROTARY, et s'être dévouées aux autres dans la discrétion et l'abnégation.

L'action :

Le Rotary est international, donc les prix à remettre peuvent récompenser des actions extérieures à la France.

Les objectifs peuvent être choisis parmi ceux qui ont pour but de faire changer les choses ou parmi les thèmes concernant :

- °la lutte pour l'eau, la santé, l'alphabétisation,
- °la lutte contre la misère, l'insécurité l'isolement...
- °Il peut s'agir d'actes de bravoure ou de solidarité.

L'action est ponctuelle, ou inscrite dans le temps, mais, une action inscrite dans le temps est peut-être plus remarquable et donc remarquée.

Le Prix :

Selon l'importance et le nombre de candidatures il peut être transformé en plusieurs prix égaux

Jury : présidé par le Gouverneur, assisté de quatre anciens gouverneurs et de ses adjoints.

Montant : il est fixé par le jury. (En 2007, il était de 4000 €.)

Date limite d'envoi des dossiers au responsable : **01 mars 2008**

Remise des Prix : Non fixée.